

Dialogue social

Les praticiens hospitaliers donnent le coup d'envoi d'un mouvement de grève illimité

Publié le 11/01/21 - 16h32

Ils dénoncent les inégalités nées des nouvelles grilles des praticiens hospitaliers, issues elles-mêmes des accords du Ségur de la santé. Plusieurs structures syndicales, non signataires du Ségur, ont lancé ce 11 janvier une grève illimitée. Malgré la crise sanitaire, plusieurs autres mouvements sont d'ores et déjà annoncés d'ici la fin du mois.

Ce 11 janvier, à l'appel de plusieurs structures syndicales — le Syndicat national des praticiens hospitaliers anesthésistes-réanimateurs élargi (SNPHAR-E) pour l'intersyndicale Action praticiens hôpital (APH) au côté également de Jeunes Médecins, le SNMH-FO, et l'AMUF-Ufmict-CGT —, les praticiens hospitaliers (PH) ont entamé un mouvement de grève illimitée. Les organisations non signataires du Ségur de la santé veulent dénoncer l'injustice et les inégalités nées des nouvelles grilles en place (lire notre [article](#)).

Deux revendications principales pour la profession sont portées : l'application rétroactive pour tous les PH des mesures de décompte de l'ancienneté et l'accélération de carrière de quatre ans d'ancienneté pour tous les praticiens nommés avant 2020, à la suite de la disparition des trois premiers échelons, pour "*permettre l'équité dans une grille salariale unique dans le corps des PH, avec une durée unique de carrière*". Des mesures chiffrées par les syndicats à 400 millions d'euros environ.

"Un coup de massue" pour les PH

Ces dernières semaines, les arrêtés de reclassement sont tombés et ils sont "*extrêmement mal vécus*", explique Anne Wernet pour le SNPHAR-E. "*C'est un grand coup au moral*", résume à son tour Hervé Pichon pour le SNMH-FO. "*Il y avait eu beaucoup d'espoir avec les annonces faites durant l'été. Nous sommes d'ailleurs très contents que les jeunes collègues soient revalorisés [...]. Mais c'est insupportable pour ceux dans la tranche entre 45 et 55 ans, qui voient bien qu'ils n'auront pas accès à la nouvelle grille*", poursuit-il. Un "*coup de massue*" qui a pour conséquence ce mouvement. Selon les syndicats, il serait particulièrement suivi, prenant la forme d'une grève "*à l'heure*".

Plus largement, dans ce contexte de crise sanitaire, s'ajoute à la colère la culpabilité de "*laisser les patients à l'entrée de l'hôpital*". Les organisations syndicales rappellent que leur volonté première était d'instaurer le dialogue. "*Un préavis n'est pas déposé pour faire grève mais pour pouvoir négocier, nous aurions aimé pouvoir éviter la grève. Ça n'amuse personne de reporter des consultations ou déprogrammer des chirurgies*", poursuit Anne Wernet. Mais les réponses apportées par le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, ces derniers jours n'ont pas, selon les syndicats, été à la hauteur des attentes.

Un premier courrier a été adressé aux organisations le 7 janvier. Un second courrier, reçu par le SNMH-FO ce 11 janvier renforce ce sentiment. Ce document de deux pages, transmis à *Hospimedia*, détaille en effet les mesures du Ségur et affirme que "*l'intégralité des praticiens hospitaliers qui a un exercice public exclusif voit sa rémunération augmentée*". "*Vous pouvez compter sur ma totale détermination pour la mise en œuvre de cet accord sur lequel trois organisations syndicales se sont engagés à mes côtés afin d'améliorer l'attractivité à l'hôpital public*", écrit Olivier Véran. Un texte qualifié ce 11 janvier de "*mensonge*", puisqu'il détaille des "*plans de carrières idéaux qui ne concernent pas 95% des praticiens*", ironise Anne Wernet. Quant aux syndicats signataires, s'ils sont "*représentatifs*", ils ne portent pas la parole d'une majorité de PH, affirme la praticienne.



L'insulte suprême...

Nous n'en resterons pas là.
Nous ne lâcherons rien !
pic.twitter.com/bdHzZcw3gC

— SNPHARE (@SNPHARE) January 11, 2021

"Une fin de non-recevoir" envoyée par Olivier Véran

"Notre mouvement montre l'échec global du Ségur, nous faisons tous partie d'un collectif qui appelle de nouveau à une mobilisation le 21 janvier (lire l'encadré). Le courrier du ministre est une catastrophe, une absence totale d'autocritique sur cet échec. On nous a fait un courrier explicatif pour nous dire que ce qui est proposé est fantastique. Nous, on demande à s'asseoir autour de la table pour discuter des sujets importants dont on n'a pas parlé", insiste Christophe Prudhomme, porte-parole de l'Association des médecins urgentistes de France (Amuf), c'est une nouvelle preuve à son sens du "déficit de dialogue social de ce Gouvernement qui nous envoie une fin de non-recevoir".

À ces revendications concernant les grilles s'ajoutent en outre plusieurs autres motifs de grogne. "Hormis la problématique de la grille, se pose le problème de la rémunération du travail de nuit et ce qu'on appelle le temps additionnel, les heures supplémentaires", liste Christophe Prudhomme. "La rémunération des gardes est absolument essentielle. L'indemnité de garde n'a pas augmenté depuis des années", complète Patrick Peloux, pour AMUF-Ufmict-CGT également. C'est donc une nouvelle fois la question plus large de l'attractivité de l'exercice à l'hôpital public qui est sur la table en ce début d'année.

D'autres mouvements se préparent

Quelle suite pour ce mouvement ? Le préavis de grève déposé mi-décembre indique que la grève entamée ce 11 janvier est illimitée et les organisateurs préviennent déjà qu'il risque "de se durcir". À celui-là, s'ajoute un autre préavis, déposé par la CGT, qui annonce un mouvement pour l'ensemble des professionnels médicaux et non médicaux de la fonction publique hospitalière le 21 janvier. Par ailleurs, la colère monte aussi au sein de certaines spécialités médicales. La psychiatrie, au travers d'un mot d'ordre porté par l'Intersyndicale de la défense de la psychiatrie publique (Idepp), le Syndicat des psychiatres d'exercice public (Spep) et le Syndicat des psychiatres des hôpitaux (SPH), est appelée à la grève ce 13 janvier. Les trois structures demandent une loi cadre pour la psychiatrie, des mesures d'urgences pour la pédopsychiatrie et des "moyens substantiels et immédiats" pour l'application de la loi de financement de la sécurité sociale, qui "désorganise profondément nos établissements et qui nécessite sur le fond une profonde refonte", écrivent-elles dans un communiqué ce 11 janvier.

* Le taux de grévistes n'est, à l'heure où nous publions, pas encore connu. Contacté par Hospimedia ce 11 janvier, le ministère des Solidarités et de la Santé n'a pour le moment pas donné suite.

Clémence Nayrac

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

HOSPIMEDIA

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>